



Le processus de candidature

www.label-ecoles-equitable.fr

1. Pourquoi candidater ?

Les établissements scolaires sont des acteurs majeurs de la vie sociale et économique de leurs territoires. Ils forment les citoyens et citoyennes qui façonneront la société de demain, ils rassemblent dans leurs murs des centaines voire des milliers de personnes qui chaque jour interagissent et consomment ! Ainsi, ils peuvent participer à leur échelle à développer un commerce équitable, base nécessaire à la construction d'un monde plus juste et solidaire.

Le label « Ecoles de commerce équitable » peut permettre de renforcer les actions menées dans votre établissement autour du commerce équitable et d'en garantir leur qualité. Il permet de les faire reconnaître et d'en augmenter la visibilité, au sein de l'établissement comme à l'extérieur. Il permettra à votre établissement de se faire identifier auprès d'acteurs locaux, nationaux et internationaux engagés pour le commerce équitable (notamment via la campagne mondiale des « *Fair Trade Schools & Universities* ») et plus largement pour le développement durable.

Faire acte de candidature peut permettre d'accéder à un accompagnement personnalisé, que ce soit humain ou matériel, dans la réalisation des projets.

2. Comment candidater ?

Il existe trois types de dossiers de candidatures, adaptés à la nature de votre établissement : [école maternelle/primaire] ; [collège/lycée] ; [universités/ grandes écoles].

Sur le site internet vous trouverez un petit formulaire « auto-diagnostic » pour déterminer l'éligibilité de votre établissement au label. Si vous considérez que vous êtes prêts, téléchargez votre dossier de candidature du site internet. Il est à remplir par le comité de pilotage de l'établissement candidat. Vous pouvez décrire pour chaque objectif les démarches mises en œuvre, les résultats constatés, les actions à venir sur les 3 années et les éventuelles difficultés que vous avez rencontrées. Vous pouvez joindre les justificatifs utiles à l'examen de votre candidature.

Le dossier doit être complété et envoyé en version numérique (scanner les annexes) à la structure qui vous accompagne dans ce projet - si vous bénéficiez déjà d'un partenariat ou d'un accompagnement par une organisation-, ou bien directement à : contact@label-ecoles-equitable.fr

Le dossier de candidature vous permet d'autoévaluer les initiatives menées et à venir et d'apprécier votre niveau d'engagement grâce au formulaire d'auto-évaluation que vous pouvez télécharger sur la même page que celle des dossiers de candidature. Votre avis sera pris en compte lors du comité d'attribution du label.

3. Critères d'obtention du label

Les critères d'obtention se séparent en 5 objectifs :

- Délibération, comité de pilotage
- Achat
- Sensibilisation
- Communication
- Partenariat

Sur le site vous retrouvez un tableau récapitulatif des niveaux d'engagements attendus par objectifs ainsi que des idées d'activités dans les dossiers de candidatures (rubrique [Obtenir le label]) et dans un document « Propositions d'actions » (rubrique [Education/se faire accompagner]).

Pour obtenir le label « Écoles de Commerce Équitables », votre établissement doit argumenter son engagement par des réalisations concrètes et/ou un plan d'action précis. L'attribution du label a lieu après évaluation des réalisations de votre établissement dans chacun des 5 objectifs.

Le label est valable pendant 3 ans et devra donc être renouvelé une fois cette échéance passée.

Si l'établissement souhaite renouveler plus tôt son label, par exemple pour passer à un niveau d'engagement plus élevé, il est tout à fait possible de renvoyer un dossier avant les 3 ans.

4. Processus d'évaluation

Pour chacun des 5 objectifs, il existe trois niveaux d'engagements symbolisés par des grains de café : de 1 (activités minimums) à 3 (activités exemplaires).

L'évaluation se fait par une approche quantitative et qualitative :

- Par le nombre de grains de café obtenus sur chaque objectif.
- Par les appréciations communiquées par les différentes instances d'évaluation et celle des organisations co-porteuses.

Pour obtenir le label niveau 1 :

L'établissement doit avoir un minimum d'activité (1 grain) sur au moins 3 des 5 objectifs, dont le n°1 qui est obligatoire. En autres termes, il devra avoir obtenu au minimum 1 grain de café à l'objectif 1 et 1 grain de café dans 2 autres objectifs.

Pour obtenir le label niveau 2 :

L'établissement doit avoir un minimum d'activité (1 grain) sur au moins 4 des 5 objectifs, dont le n°1 qui est obligatoire. Il doit avoir atteint le niveau 2 dans au moins 3 des objectifs et il n'est possible d'avoir qu'un seul objectif non réalisé.

Pour obtenir le label niveau 3 :

L'établissement doit avoir un minimum d'activité (1 grain) sur les 5 objectifs, dont le n°1 obligatoire qui doit avoir au moins atteint le niveau 2.

Il doit avoir atteint le niveau 3 dans au moins 3 des objectifs. Il n'est pas possible d'avoir un objectif non réalisé et il est possible de n'avoir qu'un seul objectif au niveau 1.

Au renouvellement du label (3 années), l'établissement qui souhaite passer au niveau supérieur devra au minimum avoir maintenu ses actions et en justifier de nouvelles correspondant au niveau d'engagement attendu par objectif.

5. Système d'évaluation

L'évaluation combine trois modes qui ont chacun autant d'importance. Ce système est basé sur celui de la garantie commerce équitable de l'Organisation Mondiale du Commerce Equitable (WFTO) qui s'applique aux organisations de commerce équitable de tout pays.

- **Auto-évaluation**: via le dossier de candidature, l'établissement doit pouvoir autoévaluer ses pratiques quand il fait acte de candidature ou de renouvellement. L'évaluation de ses pratiques est expliqué dans le dossier de candidature et dans la fiche « Auto-évaluation » jointe.
- **Evaluation par les pairs**: des acteurs sont identifiés pour émettre un avis sur l'engagement de l'établissement. Il peut s'agir, par exemple, d'établissements déjà labélisés, d'associations locales du territoire... sur la base du volontariat. L'établissement qui candidate n'est pas obligé de se porter volontaire pour évaluer d'autres établissement s'il est sollicité mais il est encouragé ! Cette étape peut permettre de s'enrichir des expériences des pairs.
- **Evaluation « externe »**: à l'échelle nationale, via un jury de personnalités du monde de l'éducation et du commerce équitable, qui se réunit en fonction du rythme des candidatures (au minimum 1 fois par an).

Le comité de pilotage national composé des organisations co-porteuses du label « Ecoles de Commerce Equitable » centralise les avis rendus par chaque instance et décide de l'attribution du label. Il organise ensuite avec l'établissement et l'organisation partenaire, la remise du titre, la transmission des éléments visuels (logos, etc), le référencement sur le site internet du label.